AB/INA

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2018-0416 /PRES promulguant la loi n°010-2018/AN du 07 mai 2018 portant ratification de l'ordonnance 009/PRES du 16 août 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 21 avril 2017 à Washington (Etats-Unis d'Amérique) entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du Projet de construction et de bitumage de la route Ouahigouya-Djibo.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2018-069/AN/PRES/SG/DGAJP/DSC du 14 mai 2018 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n°010-2018/AN du 07 mai 2018 portant ratification de l'ordonnance n°2017-009/PRES du 16 août 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 21 avril 2017 à Washington (Etats-Unis d'Amérique) entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du Projet de construction et de bitumage de la route Ouahigouya-Djibo;

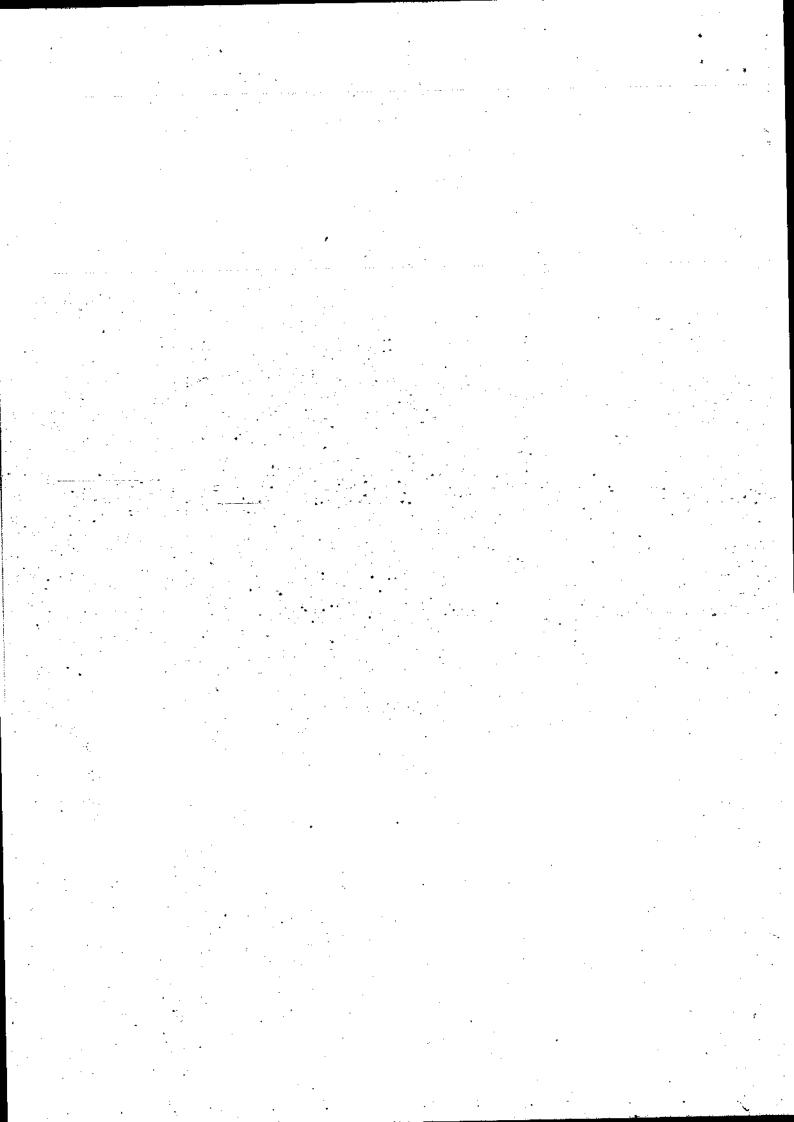
DECRETE

Article 1: Est promulguée la loi n°010-2018/AN du 07 mai 2018 portant ratification de l'ordonnance n°2017-009/PRES du 16 août 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 21 avril 2017 à Washington (Etats-Unis d'Amérique) entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du Projet de construction et de bitumage de la route Ouahigouya-Djibo.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 mai 2018

Roch Marc Christian KABORE



BURKINA FASO -----UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE SEPTIEME LEGISLATURE

LOI Nº 010-2018/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2017-009/PRES DU 16 AOUT 2017 PORTANT AUTORISATION DE
RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 21 AVRIL 2017 A
WASHINGTON (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) ENTRE LE BURKINA FASO
ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN
AFRIQUE (BADEA) POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE
CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE OUAHIGOUYA - DJIBO

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

à délibéré en sa séance du 07 mai 2018 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2017-009/PRES du 16 août 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 21 avril 2017 à Washington (Etats-Unis d'Amérique) entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route Ouahigouya-Djibo.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 07 mai 2018

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Vice-présiden

Bénéwende Stanislas SANKAL

e Présiden

Le Secrétaire de séance

Alpha Ousmane

